**CCP d’installation du 1er février 2023 – Déclaration liminaire**

Cette CCP d’installation s’ouvre dans un contexte social et éducatif pour le moins tendu :

* **Les mobilisations contre la réforme des retraites** sont massives. Le succès des mobilisations du 19 et du 31 janvier le démontre.
* **Les hypothèses de revalorisation salariale** des enseignants titulaires ou contractuels sont très loin des promesses présidentielles. Elles ne prennent en compte ni les réalités économiques ni l’inflation et ne rattrapent en rien les pertes de ces dernières années. Conditionnées pour partie à une augmentation de la charge de travail avec le PACTE, rétribuées par des indemnités qui ne seront pas prises en compte lors du calcul des pensions, Elles sont injustes et accroissent les inégalités femmes-hommes, entre autres. Le SNES-FSU continue d’exiger une revalorisation pour toutes et tous sans contrepartie.
* **Enfin, les conditions de la rentrée 2023** auront des conséquences très concrètes sur notre travail au quotidien. Pour l’académie de Paris, c’est 182 emplois en moins, des suppressions de postes, des compléments de services sur plusieurs établissements et des conditions de travail toujours plus difficiles.

Depuis plusieurs années, **le nombre de candidats qui se présentent aux concours montre une désaffection croissante pour nos métiers** : l'Éducation nationale n'arrive plus à recruter suffisamment de professeurs, de CPE, de PSY-En. Postes non pourvus, manque d’attractivité et non remplacement de fonctionnaires débouchent inévitablement sur **un recrutement dans l’urgence d’agents contractuels, absolument nécessaires pour assurer la continuité du Service public d’Education.** Mais que leur propose-t-on, sinon des conditions de travail toujours plus difficiles, des salaires qui ne sont pas à la hauteur, encore et toujours plus de précarité ?

Dans le second degré, les agents non titulaires sont très souvent **affectés sur plusieurs établissements, parfois loin de leur domicile, avec une amplitude horaire dont l’administration n’a cure.** De plus, la décharge de service d’une heure (rémunérée ou non effectuée) n’est versée qu’à la condition d’effectuer un temps complet. L’absence de coordination entre les établissements rend trop souvent les emplois du temps impraticables, avec des conséquences sur le rythme de vie et la santé.

Les décisions erratiques du ministère déstabilisent les équipes qui composent tous les ans avec des moyens qui ne cessent de baisser**. La nouvelle organisation de la classe de sixième pour la rentrée 2023 n’est pas sans poser de nombreux problèmes, notamment aux agents non-titulaires de technologie.** Combien de postes en moins, combien de compléments de services sur plusieurs établissements cette suppression de l’enseignement de technologie en 6ème engendrera-t-elle ? Alors que la formation des élèves aux nouvelles technologies de l’information et de la communication est présentée comme une priorité, on s’obstine à tarir le vivier de professeurs à même d’assurer ces enseignements. On improvise des programmes. On désorganise le système. Les changements annoncés n’apparaissent pourtant dans aucun texte officiel et ne contribuent qu’à semer la confusion.

Pour améliorer les conditions de travail des agents non-titulaires Le SNES-FSU exige :

* **l’heure d’allègement de service pour exercice sur plusieurs établissements pour les services à temps incomplet** ;
* **la progression dans une grille indiciaire nationale au moins tous les trois ans, même en l’absence d’évaluation.**
* **un large plan de titularisation** pour tous les non-titulaires en poste ou au chômage, prenant en compte l’expérience acquise, avec, pour ceux ayant au moins six ans d’ancienneté, la dispense des épreuves théoriques, une nomination comme stagiaires et la validation du stage selon les conditions en vigueur.
* **le maintien et l’élargissement des compétences des Commissions Consultatives Paritaires (CCP),** la tenue de CCP d’affectation et de non-renouvellement de contrats et non de la seule CCP de licenciement imposée par l’administration.

Dans notre académie, comme dans beaucoup d’autres, Il peut arriver que **des enseignants non titulaires soient amenés à travailler sans contrat en attendant le renouvellement de celui-ci.** Cette situation peut et doit être anticipée.

**Le rectorat permet à des personnes n’ayant pas la nationalité française d’être enseignant non titulaire.** Le SNES-FSU a été interpellé par des personnes qui, alors qu’elles sont employées, sont confrontées à des problèmes de contrat de travail que le rectorat met un certain temps à fournir. Cela pose le problème du paiement des salaires, de l’inscription à la sécurité sociale mais également de leur titre de séjour valable trois mois et difficile à renouveler quand les documents officiels manquent.

**Dans le cas de contrats renouvelés régulièrement car courts,** les personnels reçoivent un acompte sur leur salaire. Cette situation peut durer plusieurs mois et les plonger dans une situation de grande précarité. Des solutions peuvent et doivent être envisagées.

**De nombreux non titulaires ayant 6 années d’ancienneté d’enseignement n’obtiennent pas de CDI dans les temps impartis**. Ils sont obligés de relancer les services du rectorat pour son obtention et de fournir les pièces justificatives, c’est-à-dire leurs contrats alors que ces derniers sont dans leur dossier.

Voilà, parmi tant d’autres, des situations auxquelles, nous, représentants des personnels parisiens non-titulaires à la CCP, serons très vigilants. Comme nous serons vigilants aussi à vérifier que nous recevons bien les documents nécessaires qui nous permettent de préparer les CCP en connaissance de cause. Le règlement intérieur fait partie de ces documents.